

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2019 - 119 du 3 mai 2019
portant nomination du directeur général de l'agence congolaise
de planification, de promotion et de développement des zones
économiques spéciales

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 25-2017 du 9 juin 2017 portant création de l'agence de planification, de promotion et de développement des zones économiques spéciales ;

Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juillet 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 2009-401 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre à la Présidence chargé des zones économiques spéciales ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2018-214 du 5 juin 2018 portant approbation des statuts de l'agence de planification, de promotion et de développement des zones économiques spéciales ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Dieudonné Roch MASSOYI-ETEKA est nommé directeur général de l'agence de planification, de promotion et de développement des zones économiques spéciales.

Article 2 : Monsieur Dieudonné Roch MASSOYI-ETEKA percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Dieudonné Roch MASSOYI-ETEKA, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

2019 -119

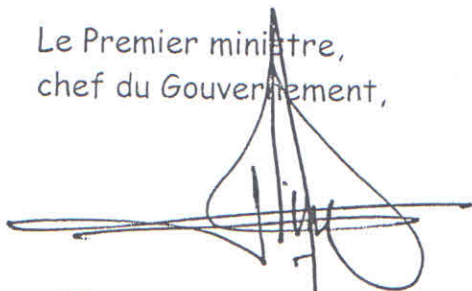
Fait à Brazzaville, le 3 mai 2019



Denis SASSOU-N'GUESSO.-

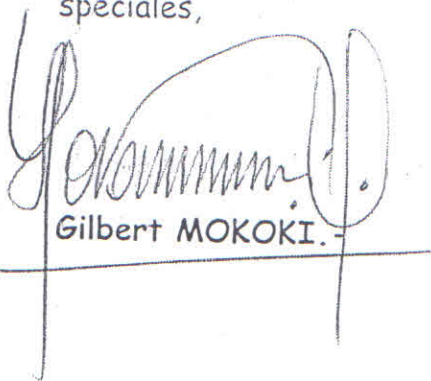
Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,



Clément MOUAMBA.-

Le ministre des zones économiques
spéciales,



Gilbert MOKOKI.-

Le ministre des finances et du
budget,



Calixte NGANONGO.-